

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Total Nitrogen TN**

· Code du produit: 424392

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur :

AQUALABO

Orchidis

90, rue du Professeur Paul Milliez

FR 94506 CHAMPIGNY SUR MARNE

FRANCE

Tel / Fax: +33 1 55 09 10 10 / +33 1 55 09 10 39

E-mail: info@aqualabo.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

112 (UE)

CENTRE ANTI POISON +33(0)1 40 05 48 48

ORFILA +33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide sulfurique 52 %

acide phosphorique 41 %

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite de la page 1)

· 2.3 Autres dangers

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Les brûlures par acide doivent être traitées immédiatement afin d'éviter la formation de blessures difficilement guérissables.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description** : Préparation contenant des composés inorganiques.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Numéro index: 016-020-00-8 Reg.nr.: 01-2119458838-20-XXXX	acide sulfurique	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	50-60%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485924-24-XXXX	acide phosphorique	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	40-50%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

· **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

après inhalation:

toux

dyspnée

lésions aux muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

effet fortement corrosif

etat maladif

vomissement

diarrhée

douleurs

· **Risques:**

risque d'évanouissement

risque de perforation gastrique

risque d'oedème pulmonaire

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Eau
--> réaction exothermique

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxydes de soufre (SO_x)
Phosphore oxydes (P_xO_x)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la substance.
Veiller à une aération suffisante
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Neutraliser par la soude diluée ou en couvrant avec de la chaux et du sable, de la chaux ou de la soude.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le dégagement d'aérosols.
- **Mesures d'hygiène :**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec des métaux
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec les matières inflammables

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
Stocker à sec
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

VME (France)	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05* mg/m ³ *fraction thoracique, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³

- **Informations relatives à la réglementation**

VME (France): ED 984, 07.2012
IOELV (Union Européenne): 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC

- **Indications complémentaires:** IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit

· DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire	DNEL	0,1 mg/m ³ (Travailleurs/court terme/effets locaux) 0,05 mg/m ³ (Travailleurs/courterme/effet systémique)
-------------	------	--

- **Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

PNEC	8,8 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,00025 mg/l (Eau de mer) 0,0025 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,002 mg/kg (Sédiment marin) 0,002 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

- **Equipe de protection individuelle :**

- **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P2

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux acides

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 4)

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux acides

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect:**

- **Forme / État physique** :

liquide

- **Couleur** :

incolore

- **Odeur** :

inodore

- **Seuil olfactif:**

Non applicable.

- **valeur du pH à 20°C:**

1,6

- **Point de fusion/point de congélation** :

Non déterminé

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** :

Non déterminé

- **Point d'éclair** :

Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz)** :

Non applicable.

- **Température de décomposition** :

Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité** :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives** :

Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion** :

- **inférieure** :

Non applicable.

- **supérieure** :

Non applicable.

- **Propriétés comburantes:**

Pouvoir oxydant

- **Pression de vapeur** :

Non déterminé.

- **Densité à 20°C:**

1,79 g/cm³

- **Densité relative** :

Non déterminé.

- **Densité de vapeur** :

Non déterminé.

- **Taux d'évaporation** :

Non déterminé.

- **Solubilité(s):**

- **l'eau** :

entièrement miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** :

Non déterminé.

- **Viscosité** :

Non déterminé.

- **Teneur en solvants** :

- **solvants organiques**

0 %

- **eau** :

< 10

- **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3

- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 5)

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrode les métaux

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène (Danger d'explosion!)

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire

En cas de dilution ou de dissolution dans l'eau, il se produit toujours un fort réchauffement

Réactions au contact des agents de réduction

Réactions aux peroxydes

Réactions aux composés halogénés

Réactions aux agents d'oxydation

Réactions aux acides et alcalis (lessives alcalines).

Réaction aux ammoniac (NH₃).

--> réaction exothermique

· 10.4 Conditions à éviter Fort réchauffement (décomposition)

· 10.5 Matières incompatibles:

métaux

métaux alcalins

substances combustibles

solvants organiques

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 7664-93-9 acide sulfurique

Oral	LD50	2140 mg/kg (rat) (IUCLID)
	LC 50	510 mg/m ³ /2h (rat) IUCLID

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	2600 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (lapin) (IUCLID)
Inhalatoire	LC50	>0,85 mg/l/1h (rat) (RTECS)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger de perte de la vue !

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Sensibilisation	Patch test (human)	(négatif) (IUCLID)
-----------------	--------------------	-----------------------

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 6)

· Informations sur les composants :	
CAS: 7664-38-2 acide phosphorique	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (IUCLID)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

La substance en aérosol est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols peut causer un oedème pulmonaire.

Acide sulfurique: érosion des dents, cancer

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique :	
CAS: 7664-93-9 acide sulfurique	
EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (ECHA)
LC50	16–29 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (Merck)
CAS: 7664-38-2 acide phosphorique	
LC50	138 mg/l/96h (Gambusia affinis)

· **Toxicité sur les bactéries:** sulfate toxique > 2,5 g/l

· **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:
sulfate > 7 g/l

· **12.2 Persistance et dégradabilité .**

· **Autres indications :**

Préparation contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 7664-38-2 acide phosphorique	
log Pow	-0,77 (.) (calculated)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· **12.6 Autres effets néfastes**

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Effet nocif par modification du pH.

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

· **Pollution des eaux :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets	
16 05 07*	produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22



Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 7)

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN3264
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFURIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULPHURIC ACID, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	8 (C1) Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code 	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids B SW2 Clear of living quarters.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) 	1L

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

(suite de la page 8)

- **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2019

Numéro de version 22

Révision: 06.08.2019

Nom du produit: Total Nitrogen TN

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

(suite de la page 9)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR